

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 octobre 2003

Original: français

---

**Lettre datée du 16 octobre 2003, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la République démocratique du Congo  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai le regret de vous saisir au sujet des velléités de reprise du conflit par le Rwanda.

Le 14 octobre 2003, sous de fallacieux prétextes, dont la sempiternelle rengaine d'une supposée assistance du Gouvernement de la République démocratique du Congo aux éléments rwandais des ex-FAR et Interahamwe, M. Charles Murigande, Ministre rwandais des affaires étrangères, a proféré de graves menaces d'une reprise généralisée des hostilités en République démocratique du Congo au cas, selon ses dires, où Kigali se sentirait « menacée ».

Ce 16 octobre, les forces armées gouvernementales rwandaises, qui ne se sont jamais retirées du territoire de la République démocratique du Congo, ont entamé une concentration vérifiée et vérifiable de leurs troupes dans la province du Nord-Kivu, plus précisément dans le territoire de la Rutshuru et de ses environs.

Les autorités du Rwanda viennent une nouvelle fois d'administrer la preuve du peu de cas qu'elles font des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que de l'action salutaire menée par la MONUC sur le terrain en vue du rétablissement de la paix dans la région.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui n'épargne aucun effort pour sortir le pays de ce conflit autant inutile qu'insensé, mais imposé par le Rwanda et deux autres pays voisins, ne souhaite pas une nouvelle escalade. Il n'est nullement intéressé par la perspective d'un nouvel embrasement.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo estime qu'il est plus que temps que soit mis un terme à la lancinante souffrance des populations congolaises et de la région des Grands Lacs et que l'ordre, la paix et la stabilité règnent de nouveau dans cette partie de l'Afrique meurtrie par une instabilité qui dure depuis d'une dizaine d'années maintenant.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo demande instamment au Conseil de sécurité, organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de prendre toutes ses responsabilités et notamment de prendre toutes les mesures qu'il estimera utiles et nécessaires afin de contrecarrer les ardeurs guerrières du régime en place à Kigali,



en appliquant à l'endroit des caciques de ce régime les dispositions prévues au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Dans son action, le Conseil de sécurité voudra bien veiller à ne prendre aucune mesure qui pénaliserait le peuple frère du Rwanda, mais uniquement ses dirigeants.

Par ailleurs, afin de stabiliser la situation et de prémunir les populations des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu des affres et des conséquences d'une possible reprise des hostilités avec le Rwanda, le Gouvernement de la République démocratique du Congo estime que le Conseil de sécurité, ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies, devrait accélérer le déploiement de la MONUC sur une aire géographique allant du lac Albert au lac Tanganyika.

Enfin, mon gouvernement demande instamment au Conseil de sécurité d'aider les autorités rwandaises afin qu'elles ne s'érigent pas en unique obstacle des processus de paix dans la région.

Je vous prie de bien vouloir faire circuler la présente comme document du Conseil.

Le Représentant permanent,  
Ambassadeur  
(*Signé*) Atoki **Ileka**

---